

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2024



www.usesa.fr



Eau Sud de l'Aisne



EAU POTABLE



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

SOMMAIRE

- LE SYNDICAT p.2 à 6
- FAITS MARQUANTS 2023 p.7 à 8
- PATRIMOINE p.9
- QUALITÉ DE L'EAU p.11
- PROTECTION ET PRÉSERVATION
DES RESSOURCES p.13 & 14
- ACTIONS DE SENSIBILISATION ET
DE COMMUNICATION p.15 & 16

- DONNÉES FINANCIÈRES p.17
- FUITES APRÈS COMPTEURS p.18
- PROTECTION INCENDIE p.18
- PERSPECTIVES 2024 p.19

ANNEXES p.20 à 29

EDITO



Voici le rapport d'activités 2024 de l'USESA. Ce rapport, d'abord, est destiné aux collectivités adhérentes, qui ont confié la gestion de l'eau potable à l'USESA et qui doivent le présenter à leur conseil avant la fin de l'année. L'USESA souhaite que ce rapport d'activités soit largement partagé : il sera présenté aux communes lors

des réunions de secteur au mois d'octobre et envoyé à toutes les mairies pour être mis à disposition de tous les habitants. Il sera ensuite mis en ligne sur le site Internet de l'USESA, et alors accessible à tous.

En 2024, l'USESA a accueilli deux nouvelles communes, Breny et Pavant.

Depuis 2019, ce sont 14 communes, soit environ 20 000 habitants, qui ont rejoint l'USESA. La loi NOTRE en est la principale raison, administrative, mais aussi la dégradation de la qualité et de la productivité de leurs ressources, le vieillissement de leurs réseaux et installations, et le coût de leur renouvellement, devenu inaccessible pour les plus petites communes. Grace aux investissements importants réalisés depuis une douzaine d'années (prise d'eau en Marne et restructuration de son réseau), et à sa solidité technique et financière, l'USESA a été en mesure d'accueillir toutes ces nouvelles communes. L'intégration de la commune de Villers Cotterêts a conforté l'USESA, mais l'arrivée de la plupart des petites communes est supportée par la solidarité des anciens abonnés, qui ont financé ces investissements et qui participent encore aux nouveaux investissements nécessaires à la remise à niveau de ces services à bout de souffle.

En 2024, la restructuration du réseau s'est poursuivie par le renouvellement de la grosse canalisation urbaine qui contourne Château-Thierry depuis La Plaine jusqu'aux Chesneaux : ces travaux sont en voie d'achèvement en 2025.

Il faut souligner l'importance de cette restructuration du réseau de l'USESA, qui permet de sécuriser l'alimentation en eau de son territoire. Au mois d'octobre, un épisode exceptionnellement pluvieux a provoqué un débordement très important de l'Ourcq à Fère en Tardenois, qui a inondé la station de pompage et provoqué son arrêt pendant trois jours, le temps de la remettre en état après la décrue. Toute l'Unité de Distribution de Fère en Tardenois aurait été privée d'eau potable, si la canalisation capable de lui fournir de l'eau pompée à Chézy sur Marne n'avait pas été mise en service au mois d'août précédent...

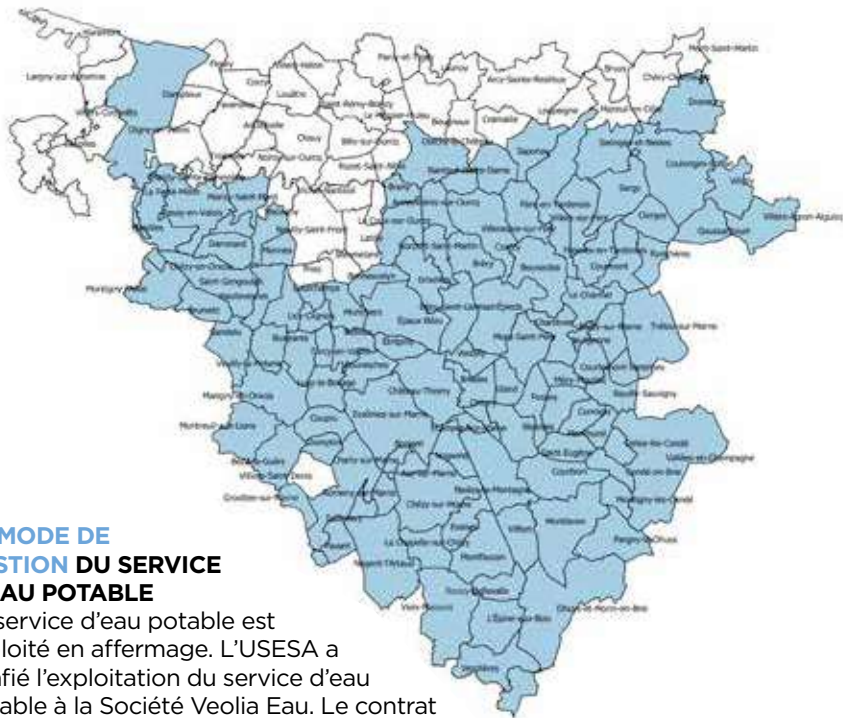
La réflexion conduite en 2024 sur le mode de gestion a abouti au choix de rester en délégation de service public. Elle s'est poursuivie par la préparation de l'appel d'offre publié ce printemps, le choix du futur délégataire sera fait à la fin de l'année 2025.

Ce rapport présente en détail l'activité de l'USESA de l'année 2024, sur les plans administratif, technique, économique et financier. Au service de la mission que lui assignent ses élus : fournir en permanence à tous ses abonnés une eau de qualité en quantité suffisante. C'est encore l'occasion de remercier tous les agents et les élus de l'USESA, en particulier les membres du bureau, pour tout ce bon travail accompli en équipe. Je vous en souhaite une bonne lecture.

Hugues DAZARD
Président de l'USESA

Le Syndicat

En 2024, 2 nouvelles communes intègrent l'USESA : Pavant (adhésion partielle avant 2024) et Breny, ce qui porte le nombre de communes du territoire à 109.



LE MODE DE GESTION DU SERVICE D'EAU POTABLE

Le service d'eau potable est exploité en affermage. L'USESA a confié l'exploitation du service d'eau potable à la Société Veolia Eau. Le contrat actuel a été signé le 27 février 2013 avec effet au 1^{er} mars 2013 pour 108 communes. La durée de ce contrat est de 15 ans soit jusqu'au 29 février 2028. En 2024, l'avenant n°12 a été signé le 18 décembre suite à la délibération du 17 décembre 2024. Cet avenant prend en compte la modification de l'inventaire, les nouveaux contrats de vente et d'achat d'eau, la régulation du compte de renouvellement de l'usine de Chézy sur Marne, la mise à jour du compte de renouvellement non programmé, les mises à jour des travaux de pose de panneaux photovoltaïques à Chézy sur Marne, le remplacement et la modification de transmetteurs dû à l'arrêt des réseaux 2G et 3G, la mise en place de 3 turbidimètres, la mise en place d'une plateforme d'échanges, le versement de la redevance performance, la modification des tarifs de la part variable issue de l'ensemble des sujets pris en compte dans l'avenant. Cet avenant a abouti à une baisse de la part variable de 0.0156 € HT/m³. Un contrat spécifique a été signé le 14 novembre 2016 pour le territoire de la commune de Villers-Cotterêts pour un effet au 21 décembre 2016. Ce contrat d'une durée de 10 ans prendra fin le 20 décembre 2026. En 2024, l'avenant n°2 a été signé le 18 décembre suite à la délibération du 17 décembre 2024. Cet avenant prend en compte le remplacement d'indices obsolètes dans la formule de révision, le remplacement et la modification de transmetteurs du fait de l'arrêt des réseaux 2G et 3G, la mise à jour de l'inventaire, la mise en place d'une plateforme d'échanges, le versement de la redevance performance, la modification des tarifs de la part variable issue de l'ensemble des sujets pris en compte dans l'avenant. Cet avenant a abouti à une augmentation de la part variable de 0.0159 € HT/m³.

LES POINTS D'ACCUEIL

USESA

4 bis, av.e Gustave Eiffel - 02400 CHATEAU-THIERRY
Accueil du public : 9h/12h et 13h30/17h
Tél. 03.23.71.02.80 contact.eau@usesa.fr
www.usesa.fr

VEOLIA EAU

Rue Gustave Eiffel - 02400 CHATEAU-THIERRY
Accueil du public : 8h/12h - 13h30/17h30
Tél. 09 69 36 72 61 (7j/7 - 24h/24)
www.veoliaeau.fr

2024

Les chiffres clés

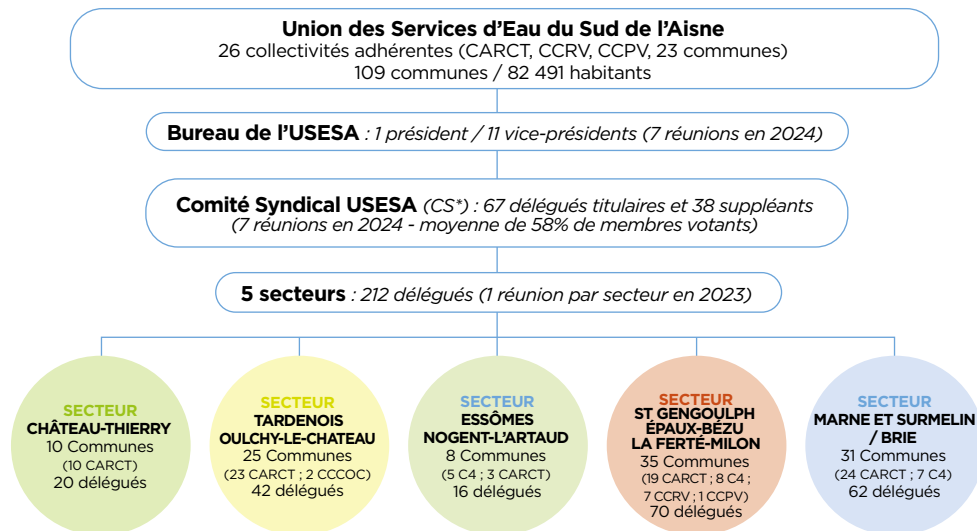
• 82 491 habitants desservis	• 6 ressources d'eaux souterraines industrielles
• 75 réservoirs d'une capacité de 3 2 174 m ³	• 38 021 abonnés
• 29 ressources d'eaux souterraines	• 1 392.63 km de réseau (hors branchements)
• 1 ressource d'eau de surface	• 3 748 594 m ³ d'eau vendus et 523 419 m ³ d'eau industrielle vendus

TABLEAU DES INDICATEURS DE SERVICE (selon le décret n°2007-675 du 2 mai 2007)

INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE	2023	2024
Estimation du nombre d'habitants desservis	81 769	82 491
Prix T.T.C du service pour 120 m ³ (toutes redevances et taxes comprises)	2.90€ TTC m ³ 01/01/23 2.96€ TTC m ³ 01/01/24	2.96€ TTC m ³ 01/01/23 3.20€ TTC m ³ 01/01/24
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1 Jour	1 Jour
INDICATEURS DE PERFORMANCE	2023	2024
Taux de conformité bactériologique	99.7 %	99.7 %
Taux de conformité physico-chimique	88.9 %	91.2 %
Indice de connaissance et de gestion du réseau AEP	109/120	109/120
Rendement du réseau AEP	80.9 %	77.6 %
Indice linéaire des volumes non comptés	1.96 m ³ /j/km	2.25 m ³ /j/km
Indice linéaire de perte en réseau	1.88 m ³ /j/km	2.17 m ³ /j/km
Taux moyen de renouvellement du réseau AEP	1.28 %	1,31 %
Indice d'avancement de la protection de la ressource	91.7 %	90.00 %
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0.00011 €/m ³	0.00025 €/m ³
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	6.30 u/1000 abonnés	5.60 u/1000 abonnés
Taux de respect du délai maximum d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %	100 %
Taux d'impayé sur les factures d'eau de l'année précédente	2.66 %	3.00 %
Taux de réclamation écrite	0.67 u/1000 abonnés	1.25 u/1000 abonnés
Durée d'extinction de la dette	1.90 années	2.57 années

L'ORGANISATION DU SERVICE

L'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne (USESA) est un syndicat mixte fermé comprenant 3 EPCI et 23 communes. Ses compétences recouvrent la production, le traitement, le transfert, le stockage et la distribution de l'eau potable.



Les comptes rendus et les délibérations sont disponibles sur le site de l'USESA www.usesa.fr. durant une année.

1 délégué titulaire pour 1 500 habitants + 1 pour la fraction restante
1 délégué suppléant par tranche de 1 à 3 délégués titulaires pour les EPCI
1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour les communes

10 COMMISSIONS THÉMATIQUES

Chaque Vice-président a en charge une ou plusieurs commissions thématiques (18 réunions en 2024).

COMMISSION	ÉLU(E)(S) EN CHARGE	NB DE RÉUNION
Examen des offres	Hugues DAZARD	5
Administration Générale	Maryse HERNANDEZ	1
Finances	Nelly TRICONNET	2
Travaux	Jacques GEBKA Michel MATHIS Didier BANDRY	1
Patrimoine	Jean-Luc MAGNIER	1
Protection de la ressource en eau	Eric MANGIN	0
Délégation de Service Public	Nelly TRICONNET Jacques GEBKA	4
Communication/ classes d'eau/ coopération décentralisée	Philippe MARCHAL	1
Défense incendie	Martine ROMÉLOT	1
Solidarité eau/ Fuite après compteur	Dominique CANTOT	2

LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Trois réunions de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ont eu lieu en 2024.

• 29 mai 2024 :

- 1 - Choix du prochain mode de gestion :
 - Etat des lieux technique, financier et juridique des contrats de Délégation de Services Publics (DSP) actuels
 - Présentation des différents modes de gestion existants
- 2 - Recherche de fuite sur le réseau/démonstration pratique
- 3 - Questions diverses

• 18 juin 2024 :

- Présentation du choix du mode de gestion
- Questions diverses

• 4 décembre 2024 :

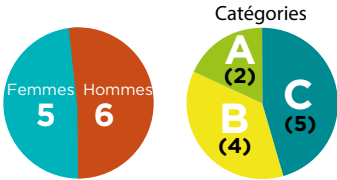
- 1 - Présentation du rapport annuel 2023 du délégataire
- 2 - Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau et du rapport d'activités 2023 de l'USESA
- 3 - Présentation de l'avenant de chacun des contrats de Délégation de Service Public
- 4 - Redevance de l'Agence de l'Eau et tarification 2025
- 5 - Point sur le mode de gestion
- 6 - Questions diverses

Le rapport annuel 2024 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux a été présenté au comité syndical du 3 juin 2025.

RÉPARTITION DU PERSONNEL

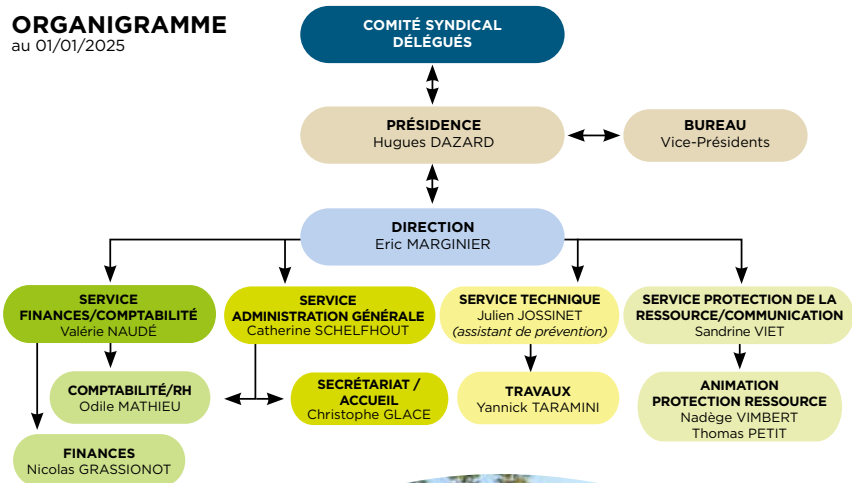
Fin 2024, l'effectif de l'USESA compte 11 agents pour 10,4 équivalents Temps Plein.

Direction	1
Administration générale	2
Service financier	3
Service technique	2
Environnement/communication	3



ORGANIGRAMME

au 01/01/2025





2024

Les faits marquants

- Choix du futur mode de gestion du service d'eau potable
- Mise en place d'une centrale photovoltaïque à l'usine de Chézy sur Marne
- Gestion d'inondations sur plusieurs sites de production
- Adhésion des communes de Pavant et de Breny au 01/01/2024
- Travaux entre l'usine de La Plaine et le réservoir des Chesneaux
- Interconnexion des communes de Brumetz et Montigny l'Allier
- Diagnostic des 3 captages de Fère en Tardenois et régénération de 2 captages
- Réhabilitation du réservoir de Villemoyenne
- Renouvellement de 15.70 km de canalisations

CHOIX DU FUTUR MODE DE GESTION DU SERVICE D'EAU POTABLE

Le service public de l'eau potable de l'USESA est actuellement géré au travers de 2 contrats :

- Contrat de DSP sur le territoire communal de Villers-Cotterêts : du 21/12/2016 au 20/12/2026, soit une durée de 10 ans, contrat initial complété de 2 avenants
- Contrat de DSP sur 108 communes hormis Villers-Cotterêts : du 01/03/2013 au 29/02/2028, soit une durée de 15 ans. 12 avenants ont complété le contrat initial. Ce contrat comprend 3 ilots de travaux concessifs (renouvellement de 3300 branchements en plomb sur 15 ans, sectorisation et mise en place de la télérelève des compteurs).

La première échéance de fin de contrat se situant au 21 décembre 2026, l'USESA a donc lancé une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de réaliser un bilan contractuel, technique et financier de l'ensemble de ces 2 contrats ainsi qu'une étude comparative sur le mode de gestion le plus approprié au service public d'eau potable.

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée au groupement constitué du bureau d'études Amodiag Environnement, du cabinet Calia Conseil et du cabinet d'avocats Admys Avocats.

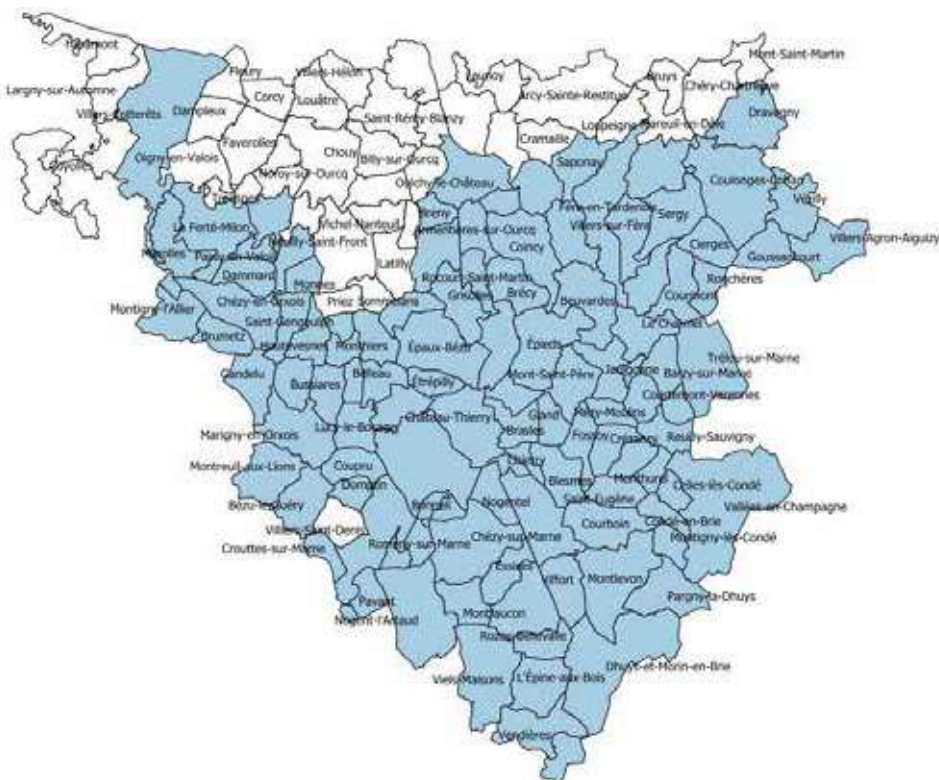
Les résultats de ces missions ont été présentés lors du comité syndical du 28 mai 2024. A la suite de cette présentation, les élus ont décidé de réaliser une étude approfondie sur 3 modes de gestion : régie, délégation de Service Public et marchés de prestation de service.

Cette étude a été présentée au comité syndical du 02 juillet 2024. Les conclusions proposent de retenir la délégation de service public comme futur mode de gestion du service de l'eau potable.

Compte tenu des investissements envisagés confiés au délégataire, le contrat de délégation de service public sous la forme d'une concession pour la gestion du service public d'eau potable de l'USESA est proposé pour une durée de 15 ans et 10 jours avec un contrat en 2 phases :

- La première phase du contrat d'une durée de 14 mois et 8 jours, porterait uniquement sur le territoire de Villers-Cotterêts à compter du 21/12/2026,
- La seconde phase d'une durée de 13 ans et 10 mois porterait sur l'intégralité du territoire de l'USESA à compter du 01/03/2028.

Les élus du comité syndical ont délibéré favorablement pour lancer la procédure de mise en concurrence sous la forme de délégation de service public avec les caractéristiques proposées par les conclusions de l'étude le 2 juillet 2024.



Faits marquants

GESTION D'INONDATIONS SUR PLUSIEURS SITES DE PRODUCTION

En octobre 2024, un évènement pluviométrique intense a provoqué des inondations, principalement sur deux sites de production d'eau potable.

- **Sur le site de Fère en Tardenois :** inondation de l'usine de production d'eau potable entraînant sa mise à l'arrêt pendant plus d'une semaine. L'interconnexion réalisée en 2023/2024, à partir de la prise d'eau en rivière Marne, a permis de maintenir l'alimentation des abonnés pendant la durée des opérations de nettoyage, de maintenance et de remise en service du site de Fère en Tardenois.
- **Sur le réseau d'alimentation de la commune de Bonnesvalyn :** augmentation de la turbidité. La mise en place d'une distribution d'eau en bouteilles a été organisée sur un week-end par l'USESA, la commune et Véolia Eau.

ADHÉSION DES COMMUNES DE PAVANT ET DE BRENY AU 01/01/2024

La commune de Pavant, dont l'adhésion était partielle pour un hameau comprenant 5 abonnés, a adhéré à l'USESA pour la totalité de son territoire. La commune de Breny a également adhéré à l'USESA.

	PAVANT	BRENY
Nb d'habitants	768	229
Nb d'abonnés	376	112
Nb de réservoirs	1	1
Nb de captage	1	1

MISE EN PLACE D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE À L'USINE DE CHÉZY SUR MARNE

Des équipements électriques sont nécessaires dans l'ensemble des installations de l'USESA (36 captages, 9 usines de traitement, 75 réservoirs) afin de distribuer l'eau potable sur le territoire de 109 communes à plus de 82 000 habitants. L'USESA fait de la sobriété énergétique de ses installations une préoccupation quotidienne, via notamment le renouvellement régulier de ses équipements les plus énergivores. Dans ce contexte, la première centrale photovoltaïque permettant d'alimenter partiellement en autoconsommation l'usine de production d'eau potable à partir de la rivière Marne située à Chézy-sur-Marne a été mise en place. Forte de 340 modules sur 680 m², cette centrale permet de couvrir 10% des besoins en électricité de l'usine. L'investissement s'élève à hauteur de 173 000 €HT.



INTERCONNEXION DES COMMUNES DE BRUMETZ ET MONTIGNY L'ALLIER

Les communes de Brumetz et Montigny l'Allier étaient alimentées par un achat d'eau à la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq (CCPO). L'eau fournie provenait du captage de Chamigny (département 77). L'alimentation de ces deux communes était donc dépendante de cette unique ressource dont l'USESA n'avait pas la maîtrise. Ces communes sont désormais reliées à l'Unité de distribution de Saint Gengoulph à partir des captages de Licy-Clignon, Monthiers et Torcy en Valois dont les eaux sont mélangées avant distribution. Le montant de l'opération s'élève à 1 002 000 €HT, aidée à hauteur de 40% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.



TRAVAUX ENTRE L'USINE DE LA PLAINE ET LE RÉSERVOIR DES CHESNEAUX

Les travaux de renouvellement de 3.7 km de canalisation de diamètre 500 mm à Château-Thierry entre la station de la Plaine jusqu'au réservoir des Chesneaux (rue du Buisson) ont démarré en 2024. Le montant des travaux s'élève à 4.38M €HT aidé à hauteur de 40% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Les travaux ont atteint, fin 2024, leur dernière phase à savoir la portion entre le chemin des Bas Chaillots et la rue du Buisson.



En avril 2024, 300 mètres de canalisation ont été posés en forage dirigé (c'est-à-dire sans ouverture de tranchées) afin de ne pas couper les voies principales de Château-Thierry pendant plusieurs semaines au niveau du giratoire avenue d'Essômes sur Marne/RD1003. Ce forage dirigé a été mis en œuvre en suivant les 5 étapes ci-dessous :

- tir pilote : guidée par une tête de forage, un train de tiges pénètre le sol afin de réaliser le préforage,
- alésage : agrandissement du préforage par phases d'alésage de sections croissantes jusqu'à atteindre la section désirée soit 750 mm de diamètre,
- soudage de la canalisation par tronçons de 12 mètres,
- tirage de la canalisation après vérification de son étanchéité par gonflage d'air,
- injection d'un coulis de ciment autour de la conduite afin de combler les vides du trou de forage.



RÉHABILITATION DU RÉSERVOIR DE VILLEMUYENNE

La réhabilitation complète du réservoir sur tour de Villemoyenne à Fère en Tardenois a été réalisée. Ce réservoir, d'une capacité de 250 m³, dessert toute la partie sud-ouest de l'Unité de Distribution du Tardenois soit environ 60 % de cette dernière (3600 habitants). Cette réhabilitation s'inscrit dans une démarche globale pour pérenniser le stockage et la distribution de l'eau aux abonnés. Le montant de l'opération s'élève à 300 000 €HT aidée à hauteur de 40% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.



RÉGÉNÉRATION DE 2 CAPTAGES À FÈRE EN TARDENOIS

Le diagnostic des 3 captages d'eau potable de Fère en Tardenois a été réalisé en 2024. L'objectif de ce diagnostic était de :

- connaître l'état des captages de l'USESA par la réalisation d'un passage caméra,
- connaître la productivité des captages par la réalisation de diagraphie, tests de pompage.

Suite à ce diagnostic, 2 des 3 captages ont été régénérés afin d'augmenter leur productivité.

Le montant des travaux s'élève à 35 000€HT aidés à hauteur de 40% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.



Faits marquants

RENOUVELLEMENT DE CANALISATIONS

Assurer à tous ses abonnés, en permanence et en quantité correspondant à leur besoin, la fourniture d'une eau potable de qualité, c'est la mission de service public de l'USESA. L'USESA mène depuis maintenant 15 ans une politique volontariste d'entretien, de gestion et d'adaptation de son patrimoine avec le souci constant de préserver ses ressources en eau en réduisant les pertes de son réseau de canalisations long d'environ 1400 km. En 2024, 15,7 km de renouvellement ont été réalisés. Le montant global des travaux de canalisation s'est élevé à 3,3 M€HT en partie subventionné par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

PRINCIPAUX CHANTIERS

Chézy en Orxois – rue aux Leus et rue de la Fontaine Rouge

Renouvellement canalisation 298 ml / 9 branchements

Durée : 2 mois

Travaux : TPA

Coût : 85 032 € HT (dont 60% subvention AESN)

Interconnexion Brumetz / Montigny l'Allier

Alimenter les communes par l'unité de distribution de Saint-Gengoulph

Durée : 4 mois

MOE : Cabinet MERLIN / GNAT

Travaux : EUROVIA Picardie

Coût : 959 229 € HT (dont 40% subvention AESN)

Saint-Gengoulph – Hameau de Vinly et rue de la Fontaine Bouillante

Renouvellement canalisation 1 535 ml / 21 branchements

Durée : 3 mois

Travaux : EUROVIA Picardie

Coût : 324 713 € HT (dont 60% subvention AESN)

Chierry – rue Maurice Claude RD 87

Renouvellement canalisation 205 ml / 11 branchements

Durée : 2 mois

Travaux : TPA

Coût : 182 530 € HT (dont 60% subvention AESN)

Fère en Tardenois – Place Aristide Briand

Renouvellement canalisation 164 ml / 7 branchements

Durée : 1 mois

Travaux : TPA

Coût : 77 119 € HT (dont 60% subvention AESN)

Trélou sur Marne – Rue Jean Jaurès RD 6

Renouvellement canalisation 760 ml / 47 branchements

Durée : 4 mois

MOE : AMODIAG Environnement

Travaux : EHTP Hauts de France

Coût : 405 658 € HT (dont 60% subvention AESN)

Gland

Renouvellement canalisation 1 216 ml / 40 branchements

Durée : 3 mois

Travaux : TPA

Coût : 366 150 € HT (dont 60% subvention AESN)

Dhuys et Morin en Brie – Entre Villemoyenne et Bochage d'en Haut RD 865

Renouvellement canalisation 1 960 ml / 13 branchements

Durée : 3 mois

MOE : AMODIAG Environnement

Travaux : EUROVIA Picardie

Coût : 321 858 € HT (dont 60% subvention AESN)

SAINT GENGOULPH



FÈRE EN TARDENOIS



2024

Patrimoine

- Provenance de l'eau prélevée : 68% eau souterraine, 32% eau de surface
- 5 679 031 m³ d'eau prélevée – 3 748 594 m³ d'eau potable vendue - 523 419 m³ d'eau industrielle vendue
- Performance du réseau : Rendement : 77.6% - ILP : 2.17 m³/km/j - ILVNC : 2.25 m³/km/j
- 15.70 km de réseaux renouvelés
- Renouvellement du réseau : 1.31% sur les 5 dernières années

VOLUMES EN 2024

La synthèse des flux de volumes d'eau pour l'année 2024 est présentée en annexe 1.

RESSOURCES ET UNITÉS DE DISTRIBUTION

L'USESA utilise pour la distribution de l'eau 35 points de prélèvement d'eau souterraine et 1 point de prélèvement d'eau de surface.

Volumes prélevés en 2024 : 5 679 031 m³

Volume prélevé par nature d'eau (m ³)	2023	2024	Répartition 2024
Total prélevé	5 745 592	5 679 031	100,00%
Eau de surface	1 834 935	1 832 918	32,8%
Eau souterraine	3 334 793	3 315 333	67,72%
Eau industrielle	575 864	530 780	

Le détail des prélèvements par captage est présenté en annexe 2.

RÉSERVOIRS : 75 SUR LE TERRITOIRE

La capacité des 75 réservoirs est de 32 044 m³.
Le détail des réservoirs présents sur le territoire de l'USESA est présenté en annexe 3.

GESTION PATRIMONIALE

Les installations d'eau potable sont construites et financées par le syndicat. La pérennité des ouvrages représente un enjeu fort et des incidences financières lourdes.

→ **L'USESA met en œuvre une politique de gestion patrimoniale de ses installations.**

SCHÉMA DE DISTRIBUTION

Le schéma de distribution d'eau potable détermine les zones desservies par le réseau de distribution (Loi LEMA de 2006, L2224-7-1 du CGCT).

Le schéma comprend un descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable (Loi Grenelle 2 de 2010, L2224-7-1 du CGCT). Il est remis à jour chaque année sur la base du SIG (Système d'Information Géographique).

Ce descriptif est présenté en annexe 4.

RENOUVELLEMENT DES BRANCHEMENTS

		2023	2024
Collectivité	-Branchements plomb	21	22
	-Autres branchements	328	170
Total branchements renouvelés par la collectivité		349	192

RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU

Travaux communaux → information à l'USESA

Pour rappel : il est demandé aux communes d'informer l'USESA de tout projet communal qu'il s'agisse de constructions, d'aménagements, de travaux de voirie... Dès la phase de préparation du projet communal, les communes doivent transmettre à l'USESA la note descriptive du projet, les documents d'urbanisme, les plans de situation de manière à vérifier :

- l'état de la canalisation et des branchements se situant sur l'emprise des futurs travaux,
- les possibilités de desserte en eau du projet communal,
- les conditions de financement des travaux d'eau potable.

Opérations d'urbanisme → consultation de l'USESA

Les collectivités doivent répondre sur les documents d'urbanisme aux infrastructures de viabilisation. L'avis de l'USESA doit être sollicité afin de répondre sur les conditions de desserte en eau du projet. L'USESA doit également être consulté pour les documents de planification d'urbanisme.

Programme de renouvellement

Un programme de renouvellement des réseaux est engagé chaque année.

→ **Le renouvellement pour l'année 2024 a atteint le taux de 1,13% pour un montant de travaux de 3 295 669 €HT.**

Les chantiers réalisés au cours de l'année 2024 sont présentés en annexe 5.

PROJETS ET TRAVAUX

Les opérations du Plan Pluriannuel d'Investissement 2024-2028 sont présentées en annexe 6.

PERSPECTIVES 2025

- Travaux de renouvellement de réseaux pour un montant prévisionnel de 1.75 M€HT
- Consultation pour la construction d'une usine de traitement de pesticides à Fère en Tardenois
- Adhésion de 4 nouvelles communes à compter du 1^{er} janvier 2026 : Villiers-Saint-Denis, Chéry-Chatreuve, Mont-Saint-Martin et Ville-Savoie
- Interconnexion des communes de Brécly et de Coincy
- Etude et travaux pour l'interconnexion de la commune de Marolles
- Etude pour la construction d'une usine de traitement des pesticides pour les captages d'eaux souterraines de Chézy sur Marne



2024

Qualité de l'eau

- 99.7 % de taux de conformité pour les paramètres microbiologiques sur l'eau distribuée.
- 91,2 % de taux de conformité pour les paramètres physico-chimiques sur l'eau distribuée.

ANALYSES ET CONFORMITÉ

Double contrôle

- Contrôle sanitaire officiel effectué par l'Agence Régionale de Santé (ARS).
L'ARS inspecte les installations de production, de traitement et de distribution et vérifie la qualité de l'eau. Les analyses sont réalisées à trois niveaux : ressource (eau brute), point de mise en distribution et robinets utilisés par le consommateur.
- Contrôle d'auto-surveillance par le délégataire qui établit un programme annuel d'analyses.

Bilan des analyses

L'eau a toujours été déclarée consommable par l'Agence Régionale de Santé.

Les analyses sont réparties en 2 groupes principaux : les analyses sur les paramètres microbiologiques (mise en évidence des bactéries) et les analyses sur les paramètres physico-chimiques (turbidité, composés chimiques, minéraux, métaux, composés toxiques...).

	Paramètres soumis à Limite de qualité	
	Nbre prélèvements réalisés	Nbre prélèvements non conformes
Microbiologie	283	1
Physico-chimie	306	27

Les limites de qualité correspondent à des concentrations maximales admises à respecter et portent sur des paramètres susceptibles de générer des effets immédiats ou à long terme pour la santé (paramètres microbiologiques, nitrates, pesticides, sous-produits de désinfection de l'eau, certains métaux, solvants chlorés...).

TAUX DE CONFORMITÉ

Le taux de conformité microbiologique est de 99.7%.
Le taux de conformité physico-chimique est de 91,2%.
Le tableau ci-dessous présente l'évolution des taux de conformité..

	2021	2022	2023	2024
Taux de conformité microbiologique	99.6 %	99.6 %	99.7 %	99.7 %
Nombre de prélèvements non conformes	1	1	1	1
Nombre de prélèvements total	305	275	317	283
Taux de conformité physico-chimique	92.4%	96.3%	88.9%	91,2%
Nombre de prélèvements non conformes	24	11	39	27
Nombre de prélèvements total	329	294	350	306



2024

Protection et préservation des ressources

- Formalisation de l'engagement de l'USESA pour la contribution à la préservation de la ressource en eau
- Fin du contrat Territorial Eau et Climat 2019/2024 avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie
- Renforcement du service protection de la ressource en eau
- Paiement pour Services Environnementaux
- 327 ha de contractualisation de Mesures Agricoles Environnementales par des agriculteurs

FORMALISATION DE L'ENGAGEMENT DE L'USESA POUR LA CONTRIBUTION À LA GESTION ET À LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

L'USESA a formalisé son intention de **contribuer à la gestion et à la préservation de la ressource en eau** par la délibération du 20 février 2024, en poursuivant l'animation pour la protection des captages portée depuis 2010.

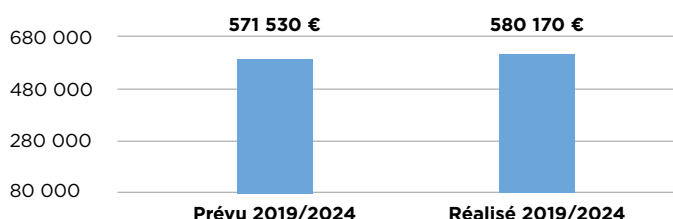
FIN DU CONTRAT TERRITORIAL EAU ET CLIMAT (CTEC) AVEC L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE (AESN)

Un Contrat CTEC "protection de la ressource en eau" a été signé en 2019 avec l'AESN. Il définissait les actions à entreprendre par l'USESA pour la protection de la ressource en eau de 2019 à 2024. Un montant d'aide était attribué par action et versé à l'USESA sous condition de réalisation de l'action.

On peut citer les grands thèmes d'actions entreprises suivants :

- élaboration des procédures de Déclaration d'Utilité Publiques (DUP) et des études d'Aires d'Alimentation de Captages (AAC),
- mise en œuvre des prescriptions issues des arrêtés de Déclaration d'Utilité Publique,
- mise en oeuvre d'opérations définies dans les plans d'actions des AAC,
- contrôle d'installations dans les périmètres des DUP et des AAC,
- suivi de la qualité de l'eau des captages,
- actions de communication dans le cadre de la préservation de la ressource en eau,
- intervention en milieu scolaires.

Le bilan financier de ces 6 années est le suivant :



RENFORCEMENT DU SERVICE PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Depuis 2019, la structure de l'USESA ainsi que les actions de protection de la ressource en eau au sein des Aires d'Alimentation de Captages (AAC) se sont fortement développées.

Nombre	2019	2024	Evolution
Communes	100	109	+9%
Habitants	66 219	82 491	+25%
Captages	22	30	+35%
AAC	7 AAC	15 AAC	+110%
PGSSE (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux)	-	- Mise en place sur 4 Unités de distribution - Etude sur les 19 Unités de distribution restantes	

Afin de pouvoir déployer toutes les actions de protection de la ressource en eau, de communication et de mise en place et suivi du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux, un technicien a rejoint le service protection de la ressource en eau, ce qui porte à 2.9 le nombre d'Equivalent Temps Plein du service.

PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX (PSE)

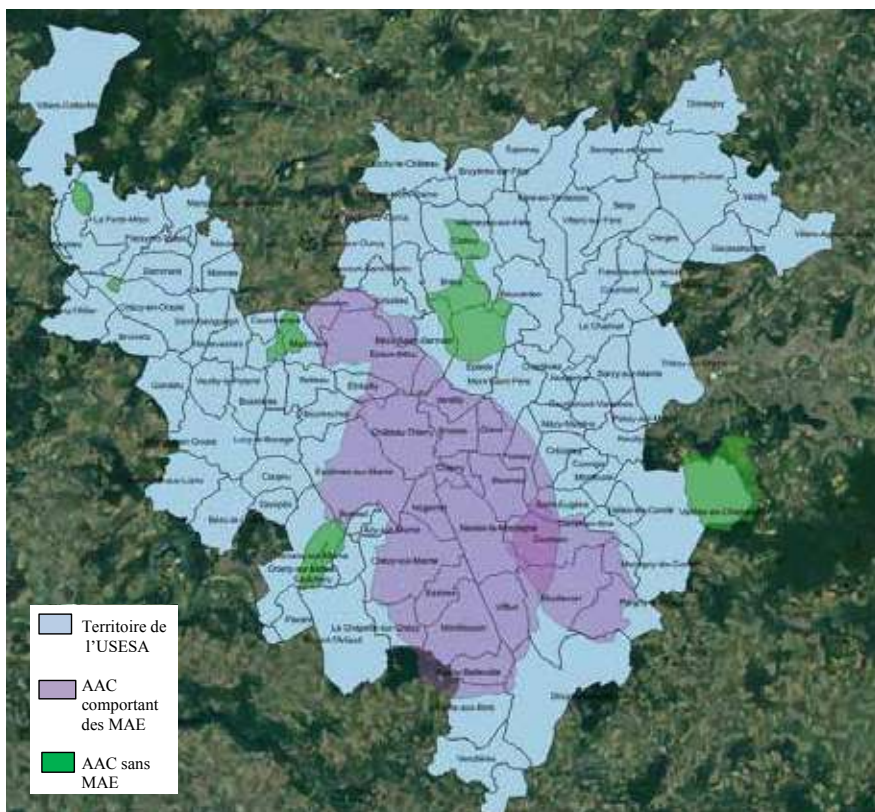
Les PSE sont des dispositifs qui rémunèrent des agriculteurs en contrepartie de pratiques agricoles en faveur de la préservation de la ressource en eau. Les actions des agriculteurs sont qualifiées de services environnementaux. L'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) subventionne en partie la mise en place de PSE et la rémunération des exploitants agricoles, le reste à charge revenant à la collectivité.

En 2024, l'USESA en collaboration avec la Chambre d'agriculture de l'Aisne a construit un dispositif PSE pour des actions à mettre en oeuvre sur l'Aire d'Alimentation du Captage de La Ferté Milon. Le dossier est en attente d'instruction à l'AESN.



CONTRACTUALISATION DE MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES

L'USESA a déposé auprès de la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) un dossier permettant aux agriculteurs des territoires des Aires d'Alimentation de Captages (AAC) de pouvoir contractualiser des Mesures Agro-Environnementales (MAE). La chambre d'Agriculture de l'Aisne apporte son concours afin d'assurer la promotion et le suivi de ces mesures. Elles sont destinées à faire évoluer les pratiques des agriculteurs en faveur de la préservation de la ressource en eau. Le nombre d'hectares contractualisés en 2024 est de 327 ha pour 13 agriculteurs ; ces contractualisations complètent celles de 2023 (614 ha pour 21 agriculteurs). Les mesures concernées sont celles relatives à la réduction de phytosanitaires, au maintien de l'élevage et à la création de couvert. En 2024, elles se situent sur les Aires d'Alimentation des Captages de Coupigny/Montlevon, d'Epoux-Bézu, de la prise d'eau en Marne et de Chézy sur Marne.



PERSPECTIVES 2025

- Signature d'un nouveau contrat territorial protection de la ressource avec l'AESN
- Déploiement des actions du contrat
- Intégration de nouvelles ressources suite à la demande d'adhésion de plusieurs communes

2024

Actions de sensibilisation et de communication

- 980 enfants sensibilisés en 2024
- 162 participants aux 10 ateliers de protection de la ressource en eau
- 5 ateliers de sensibilisation à l'économie d'eau
- Journées du Patrimoine
- Opération "carafe"
- 2 lettres d'information aux abonnés

ACTIONS DE SENSIBILISATION POUR LES SCOLAIRES

En 2023, 47 classes ont bénéficié d'une action de sensibilisation sur le petit cycle de l'eau et la protection de la ressource en eau pour 980 élèves.

Au cours de l'année :

- 9 classes ont bénéficié de l'intervention sur le parcours pédagogique de l'USESA,
- 28 classes d'eau ont été subventionnées par l'USESA pour l'organisation d'une classe d'eau pour un montant de 4 266€,
- 1 école a demandé la participation au transport jusqu'à l'USESA pour la visite du parcours pédagogique pour un montant de 66€.

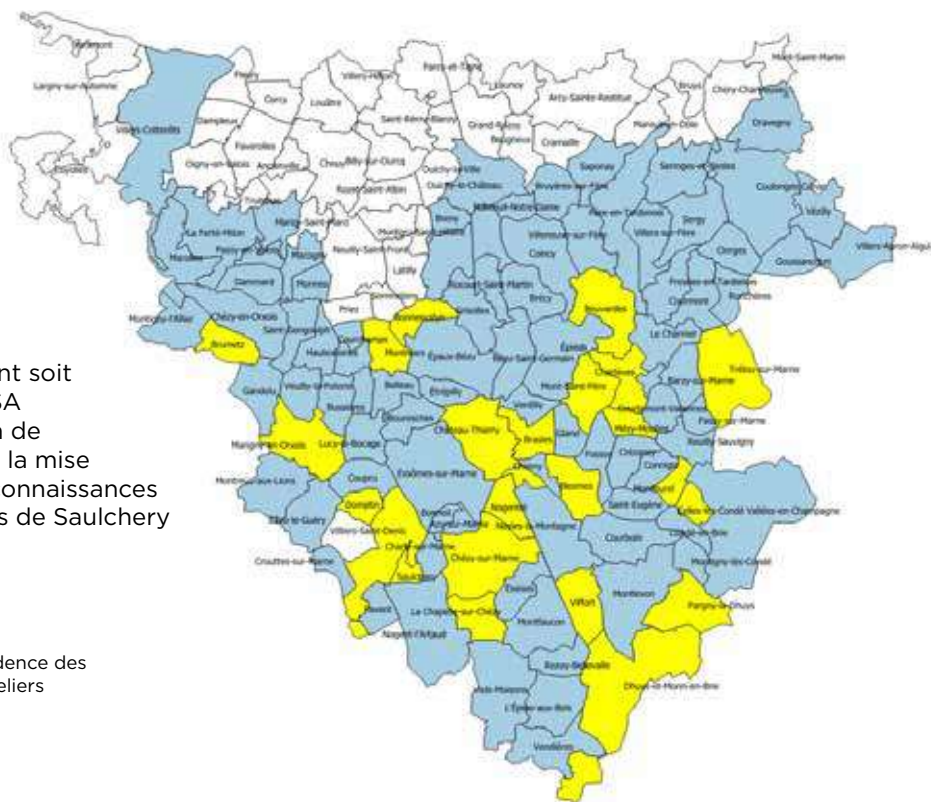


VISITE DU PARCOURS DE L'USESA

ATELIERS DE SENSIBILISATIONS POUR LES HABITANTS

L'USESA a réalisé 10 ateliers de sensibilisation des habitants à la protection de la ressource en eau pour un total de 162 participants :

- 1 visite de l'usine de production d'eau potable à partir de l'eau de la Marne,
- 1 atelier "petit cycle de l'eau" pour les familles,
- 7 ateliers sur le jardinage au naturel/permaculture avec la participation d'une permacultrice,
- 1 atelier sur la fabrication de produits ménagers écologiques.



Les ateliers se sont soit déroulés à l'USESA soit dans le jardin de participants pour la mise en pratique des connaissances sur les communes de Saulchery et de Domptin.

■ Communes de résidence des participants aux ateliers

Actions de sensibilisation et de communication

5 ATELIERS DE SENSIBILISATION À L'ÉCONOMIE D'EAU

→ 4 ateliers ont été réalisés pour les bénéficiaires de la Croix Rouge de Château-Thierry sur les économies d'eau, le non gaspillage. Une quinzaine de personnes ont participé à chacun des ateliers.

Ces ateliers présentent les gestes simples à mettre en oeuvre quotidiennement pour ne pas gaspiller l'eau et ainsi réduire sa consommation.

Des kits de réduction de la consommation d'eau ont été distribués à l'occasion de ces ateliers.

→ Une intervention a été réalisée au lycée Jean de la Fontaine dans le cadre de la semaine verte



JOURNÉE DU PATRIMOINE

La visite de l'usine de production d'eau potable de Chézy sur Marne a été proposée aux habitants le 21 septembre 2024, journée du patrimoine. Soixante personnes se sont déplacées pour cette journée.

OPÉRATION "CARAFE"

Dans le but de promouvoir l'eau du robinet, l'USESA a distribué gratuitement, aux restaurateurs volontaires du territoire, des carafes d'eau pour la consommation de l'eau du robinet de leurs clients. Les carafes sont en verre, d'une contenance de 1L avec le message de promotion suivant : **écologique, économique, locale, c'est l'eau du robinet.**

Une soixantaine de restaurants ont été contactés sur l'ensemble du territoire de l'USESA. Dix restaurateurs ont été intéressés par la démarche et deux cents carafes ont été distribuées.

Une cérémonie de remise des carafes s'est tenue à l'USESA en juin 2024 en présence de deux restaurateurs-trices, une de Château-Thierry et un de Chierry.



ENVOI DE 2 BULLETINS AUX ABONNÉS

Les abonnés ont reçu 2 bulletins d'information en 2024.

Les sujets suivants ont été traités :

- Lutte contre les fuites
- Période hivernale : protégez vos installations d'eau
- Mieux maîtriser sa consommation d'eau
- La télé-relève
- Installations privées et sécurité sanitaire de l'eau

SITE DE L'USESA

Le site de l'USESA est régulièrement mis à jour. Les convocations, comptes rendus et délibérations des comités syndicaux, les décisions ainsi que les documents financiers sont publiés.

Des articles sont régulièrement mis en ligne. En 2024, 25 articles ont été édités et ils concernaient les différents travaux entrepris sur le territoire, la journée mondiale de l'eau, le rapport d'orientation budgétaire, budget primitif 2024, les ateliers pour les habitants, l'opération « carafe », l'éco pâturage à Chézy sur Marne, la centrale photovoltaïque, la sobriété en eau.

PERSPECTIVES 2025

- Reconstitution des ateliers à destination des habitants et des scolaires
- Poursuite des interventions pour la protection de la ressource en eau et développement de celles concernant la sobriété en eau
- Poursuite des actions de communication : articles sur le site de l'USESA, bulletins info-abonnés
- Création de supports de communication pour présenter l'USESA et ses actions (stand, manifestations extérieures...)

2024

Données financières

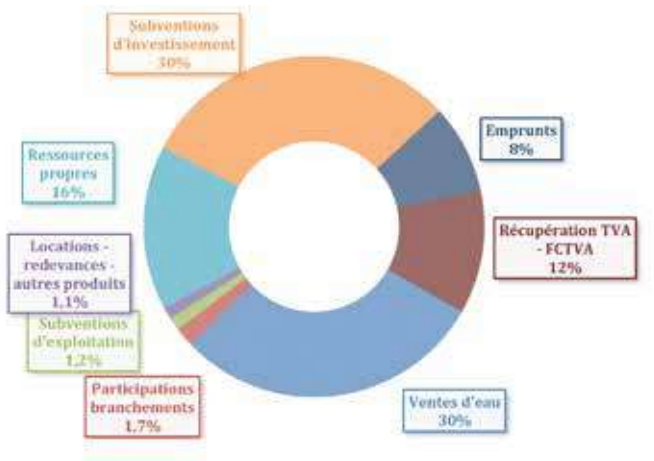
- Prix moyen TTC du m³ d'eau au 1^{er} janvier 2025 : 3,20 €
- Montant total du budget 2024 : 25 355 919,32 €
- Le résultat de l'exercice s'élève à 1 013 919,04 €

TARIFICATION DE L'EAU POTABLE

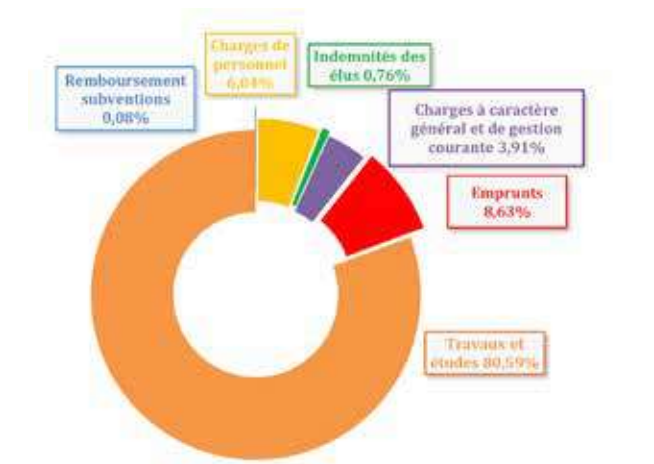
Une facture pour une consommation de 120m³, tarif au 1^{er} janvier 2025, est présentée en annexe 7.

RÉPARTITION DES RECETTES ET DES DÉPENSES

LES RECETTES 2024 s'élèvent à 11 870 439,27 € (fonctionnement et investissement hors provisions pour amortissements)



LES DÉPENSES 2024 s'élèvent à 10 856 503,23 € (fonctionnement et investissement hors charges d'amortissements des biens)



Le compte administratif est joint en annexe 8.

PRINCIPALES DONNÉES BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES

Budget primitif - Le Budget Primitif est équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement	7 538 020,95€
Section d'investissement	17 817 898,37 €
Montant total du budget 2024	25 355 919,32 €

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024

Section de fonctionnement	Dépenses	2 684 633,91 €	1 658 998,39 €
	Recettes	4 343 632,20 €	
Section d'investissement	Dépenses	19 077 880,63 €	- 645 079,35 €
	Recettes	18 432 801,28 €	
Résultat de l'exercice 2024			1 013 919,04 €

RÉSULTAT DE CLÔTURE 2024

	Résultat antérieur	Résultat 2024	Résultat cumulé
Section de fonctionnement	2 522 520,95 €	1 658 998,39 €	4 181 519,34 €
Section d'investissement	- 1 212 425,51 €	- 645 079,35 €	- 1 857 504,86 €
Total		1 013 919,04 €	2 324 014,48 €
Restes à réaliser		Dépenses	- 1 855 689,67 €
		Recettes	+ 1 503 325,64 €
Résultat global cumulé au 31.12.2024			1 971 650,45 €

AUTOFINANCEMENT DÉGAGÉ EN 2024

	DEPENSES	RECETTES
Recettes de fonctionnement (hors opérations d'ordre)		4 000 459,28 €
Dépenses de fonctionnement (hors opérations d'ordre)	1 360 053,51 €	
Remboursement de la dette (capital)	765 195,77 €	
Total	2 125 249,28 €	4 000 459,28 €
Autofinancement 2023	1 875 210,00 €	

PERSPECTIVES 2025

- Maintenir un très bon niveau d'investissement pour conserver un patrimoine en bon état
- Prendre en compte le plan pluriannuel d'investissement et suivre les orientations du Rapport d'Orientation Budgétaire
- Accroître le financement des actions sur la préservation des ressources et les Aires d'Alimentation des Captages



Fuites après compteurs SUR LES INSTALLATIONS PRIVÉES

Les fuites après compteurs sur les installations privées des abonnés sont considérées :

- Pour les abonnés domestiques : selon le principe d'application de la Loi Warsmann issue du Décret N°2012-1078 du 24 septembre 2012,
- Pour les autres catégories d'abonnés : selon le dispositif d'aide mis en place par l'USESA (artisans, industriels, établissements publics...) aux mêmes conditions que pour les abonnés domestiques mais avec un écrêtement plafonné au volume de 3000 m³.

FUITES APRÈS COMPTEURS BILAN AU 31/12/2024

ANNÉES	NOMBRE DOSSIERS	VOLUMES ÉCRÊTÉS	VOLUME MOYEN par fuite
		m ³	
2013	90	50 196	558
2014	98	69 600	710
2015	78	53 180	682
2016	92	51 071	555
2017	60	33 954	566
2018	55	23 062	419
2019	69	25 798	374
2020	72	25 886	360
2021	66	25 903	392
2022	65	39 141	602
2023	47	21 276	453
2024	48	23 135	482
TOTAL	840	442 202	513



Protection incendie

- 85 communes adhérentes
- 29 poteaux renouvelés
- 83 poteaux mis en peinture

Depuis 1985, chaque année, l'USESA organise les contrôles des hydrants situés sur son territoire (poteaux incendie - points d'aspiration).

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2024

Un groupement de commande a été mis en place par l'USESA avec les communes désirant y adhérer pour le renouvellement et l'entretien des hydrants. 85 communes adhèrent à la prestation, les communes de Crouttes sur Marne et Breny ayant adhéré en 2024.

- L'opération est mutualisée à raison d'un coût de 1.66€ par habitant
- Les travaux réalisés en 2024 :
 - renouvellement de 29 poteaux,
 - mise en peinture de 83 poteaux,
 - entretien et changement de pièces pour 14 poteaux.

INFORMATION DES MAIRES

L'USESA informe chaque commune des dates retenues pour les contrôles effectués par le Centre de Secours dépendant de la commune et un agent du délégataire. La responsabilité incendie est du ressort du Maire.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES HYDRANTS

Un Règlement Départemental de défense extérieure contre l'incendie a été arrêté le 11 juillet 2017. Un arrêté communal était à prendre avant le mois de juillet 2018 pour répondre à cet arrêté préfectoral.

La compétence de Défense Extérieure Contre l'Incendie reste une compétence communale et le maire est seul à posséder le pouvoir de police spéciale de Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Les modalités de visite et de contrôle des hydrants ont été validées et délibérées en séance du 27 mars 2018 par le comité syndical de l'USESA comme suit :

• Contrôle :

- Périodicité : tous les 3 ans (environ 1/3 des hydrants contrôlés tous les ans).
- Modalité :
 - débits maximums des poteaux incendie réalisés par échantillonnage et par simulation hydraulique (modélisation),
 - mesure pression statique,
 - vérification d'autres points de contrôle (vidange, couleur, bouchon, signalisation, numérotation, accessibilité, manœuvrabilité...).

• Visite :

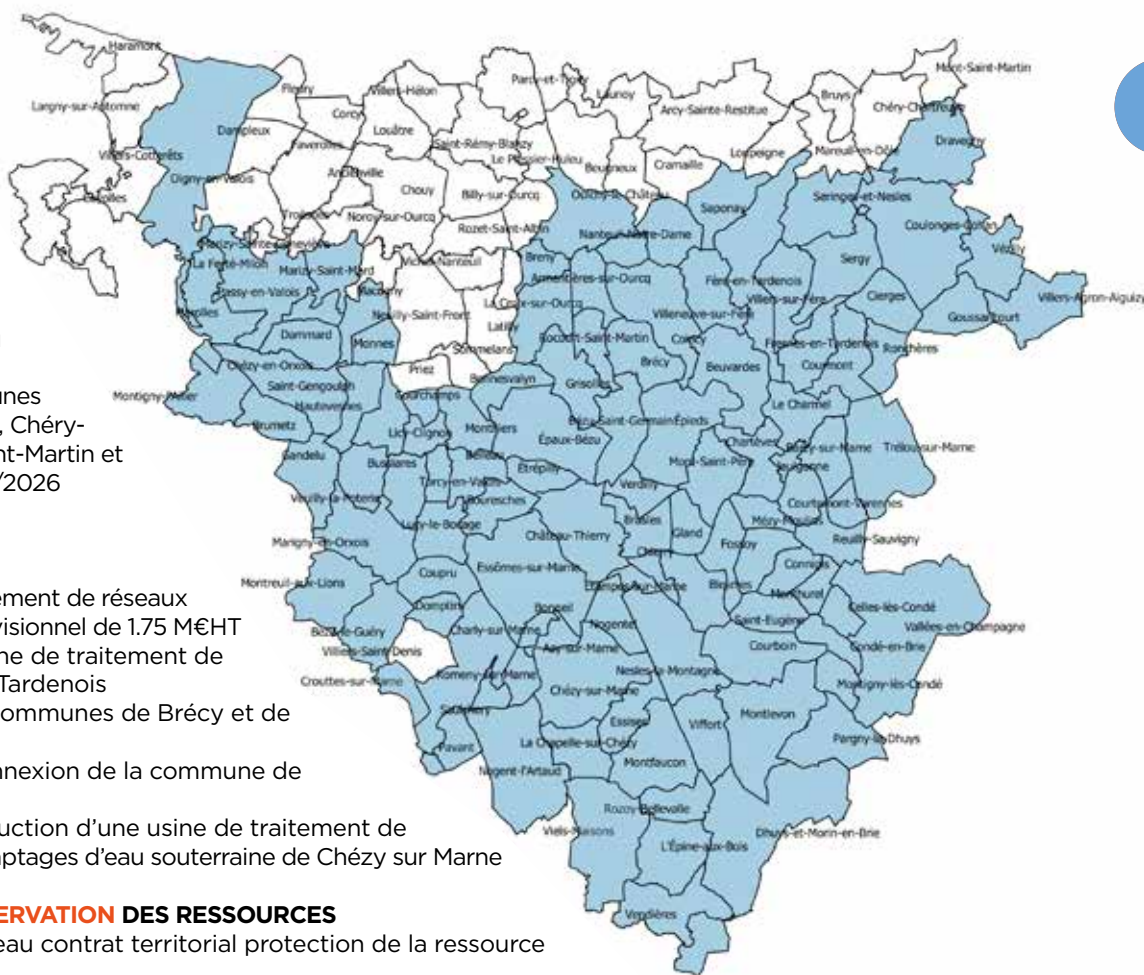
Le délégataire VEOLIA participe aux exercices et essais avec les agents du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) conformément au contrat de délégation de service public.

Ces visites opérationnelles du SDIS sont annuelles et réalisées sur l'ensemble des communes adhérentes à l'USESA.

Les contrôles des Points d'Eau d'Incendie sont réalisés en même temps que ces visites (1/3 du territoire par an).

19

- Maintenir un très bon niveau d'investissement pour conserver un patrimoine en bon état
- Prendre en compte le plan pluriannuel d'investissement et suivre les orientations du Débat d'Orientation Budgétaire
- Accroître le financement des actions sur la préservation des ressources et les Aires d'Alimentation des Captages



AAC : Aire d'Alimentation de Captage
ARS : Agence Régionale de Santé
C4 : Communauté de Communes du Canton
de Charly-sur-Marne
CARCT : Communauté d'Agglomération
de la Région de Château-Thierry
CCRV : Communauté de Communes
Retz-en-Valois
CCCOC : Communauté de Communes
du Canton d'Oulchy-le-Château
CCPV : Communauté de Communes
du Pays de Valois
CCSPL : Commission Consultative des
Services Publics Locaux
CS : Comité syndical
DN : Diamètre Nominal
DUP : Déclaration d'Utilité Publique
DSP : Délégation de Service Public
ILP : Indice Linéaire de Perte en réseau
ILVNC : Indice Linéaire des Volumes Non Comptés
OP : Opération
PVC : Polychlorure de vinyle
PLU : Plan Local d'Urbanisme
UDI : Unité de Distribution



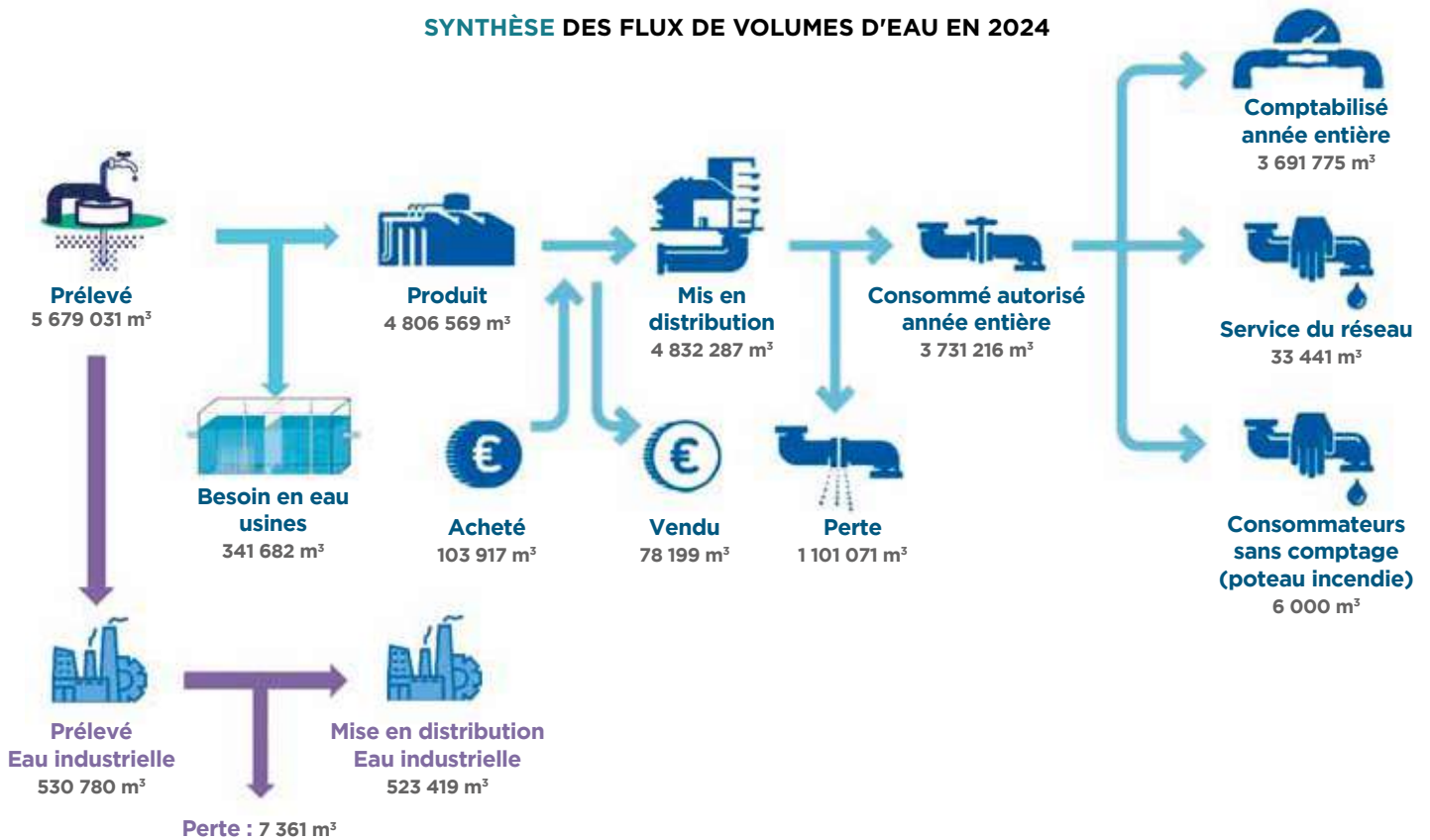


ANNEXES

- ANNEXE 2 : **synthèse** des flux de volumes d'eau en 2024p.22
- ANNEXE 1 : **prélèvements** par captagep.22
- ANNEXE 3 : **réservoirs**p.23
- ANNEXE 4 : **descriptif détaillé** des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable
sur l'ensemble de l'USES Ap.23
- ANNEXE 5 : **chantiers réalisés** au cours de l'année 2024p.24
- ANNEXE 6 : **plan pluriannuel** d'investissement 2024/2028.....p.25 & 26
- ANNEXE 7 : **facture 120 m³** - Tarif (€) au 1^{er} janvier 2025.....p.27
- ANNEXE 8 : **compte administratif** approuvé par le Comité Syndical p.29

ANNEXE 1

SYNTHÈSE DES FLUX DE VOLUMES D'EAU EN 2024



ANNEXE 2

PRÉLÈVEMENTS PAR CAPTAGE

SITES DE PRODUCTION			VOLUMES PRÉLEVÉS		EVOLUTION
Communes	Ressources	Usines	2023	2024	2023/2024
Chézy-sur-Marne	Puits 11/C1/C2	déferrisation et démantéganisation	681 850	744 425	9,18%
	Prise d'eau en rivière Marne	Station de production d'eau	1 834 935	1 832 918	-0,11%
Torcy-en-Valois	Puits de Torcy-en-Valois	Station de déferrisation/ décarbonation de Torcy-en-Valois	127 176	99 038	-22,13%
Licy-Clignon	Source de Licy-Clignon		116 012	146 201	26,02%
Monthiers	Puits de Monthiers		112 854	97 198	-13,87%
Vallées-en-Champagne	Source La pièce du Chaudron et Moulin Blanc		408 130	401 795	-1,55%
Epaux-Bézu	Source de Bonnesvalyn/La Chapellerie	Station de décarbonation	99 398	93 511	-5,92%
Fère-en-Tardenois	Puits 2-3	Station de décarbonation	186 744	121 550	-34,91%
	Puits 4		291 446	229 964	-21,10%
Nogent-l'Artaud	Puits des Sablons		73 520	63 587	-13,51%
Montlevon	Source de Coupigny	Station de traitement des pesticides	208 410	218 345	4,77%
La Ferté-Milon	Puits de la carrière		86 639	73 691	-14,94%
Chézy-en-Orxois	Source St Quentin/Allan		1 508	1 210	-19,76%
Marolles	Source de Marolles		28 923	39 503	36,58%
Saulchery	Puits de Charly-sur-Marne	Station de traitement des pesticides	175 914	175 843	-0,04%
Courmont	Source de la côte Fay		1 777	0	-100,00%
Coincy	Source de la Poterie		31 732	38 344	20,84%
	Puits chemin du Brûlis		46 947	59 959	27,72%
	Puits Les Martelets		16 168	20 500	26,79%
Sergy	Source de Sergy		3 507	0	-100,00%
Nogentel	Source des Rouesses	Station de traitement des pesticides	48 030	50 068	4,24%
Breny	Source de Fontenaille		-	19 938	
Pavant	Puits de Pavant		-	36 073	
Haramont	Source de la Dhuys		266 074	263 475	-0,98%
Villers-Cotterêts	Puits 1 - Porte blanche	Station de déferrisation	0	0	0,00%
	Puits 2 - Route de Vivrières		0	0	0,00%
	Puits F3		231 022	234 421	1,47%
	Puits F4		91 012	86 694	- 4.74%
TOTAL DES VOLUMES PRÉLEVÉS EN m³			5 169 728	5 148 251	-0,42%

SITES DE PRODUCTION EAU INDUSTRIELLE			VOLUMES PRÉLEVÉS		EVOLUTION
Communes	Ressources	Usines	2023	2024	2023/2024
Château-Thierry	Puits La Plaine (6)		575 864	530 780	-7,83%

ANNEXE 3

RÉSERVOIRS

IMPLANTATION	TYPE DE RÉSERVOIR		m³
	Cuve semi-enterrée	Cuve sur tour	
Armentières-s/Ourcq		1	100
Beuvardes	1		150
Blesmes	2		150
Bonneil/Mont de Bonneil	2		1500
Brécy		1	60
Brény	1		150
Brumetz	1		150
La Chapelle-sur-Chézy		1	300
Charly-sur-Marne (3) :			
- La Nouette		1	100
- Ruvet	1		500
- Porteron	1		150
Château-Thierry (4) :			
- Les Chesneaux	3		3000
- Courteaux	2		2500
- Justices	2		1000
- Lauconnois	3		4000
Chézy-sur-Marne (Les Roches)	1		100
Coincy	2		374
Coulonges-Cohan/Villomé	1		200
Courtemont-Varennes	2		1000
La Croix-sur-Ourcq	1		150
Crouttes-sur-Marne	2		130
Dhuys et Morin-en-Brie/Artonges	2		200
Domptin	1		100
Epaux-Bézu (3) :			
- La Chapellerie	2		250
- Le Maupas		1	150
- Le Tartre		1	250
Epieds		1	100
Courpoil	1		150
L'Epine-aux-bois/Corbesson	2		200
Essises	2		400
Essômes-sur-Marne/Bourbetin	1		150
Etampes-sur-Marne	2		2000
Fère-en-Tardenois (3) :			
- Fère-en-Tardenois	2		300
- Villemoienne		1	250
La Ferté-Milon (3) :			
- Rte de Villers-Cotterêts	1		400
- La Fosse Heurlot	2		400
Fresnes-en-Tardenois	1		150
Fossoy	1		150
Gandelu	1		200
Gland	1		200
Haramont	1		600
Macogny	1		100
Marigny-en-Orxois - La voie du Chatel	2		1500
Marizy-Sainte-Geneviève	1		100
Marolles	2		300
Montfaucon - Les Simons		1	600
Monthiers	1		100
Montigny-l'Allier	1		150
Montigny-lès-Condé		1	200
Montlevon - Les Villés		1	400
Montreuil-aux-Lions	2		250
Mont-Saint-Père	1		260
Nesles-la-Montagne	2		200
Nogent-l'Artaud/Les Monts	1		100
Nogentel	3		370
Oulchy-le-Château (2) :			
- Cugny-lès-Crouttes	1		30
- Saint Jacques		1	200
Pavant	1		150
Romeny-sur-Marne	1		200
Saint-Eugène	1		150
Saint-Gengoulph		1	270
Saponay		1	150
Seringes-et-Nesles		1	200
Trélou-sur-Marne/Chassins	1		150
Vallées-en-Champagne/Baulne-en-Brie - Glapièds	1		150
Vallées-en-Champagne/La Chapelle-Monthodon/La Frénerie	1		200
Vallées-en-champagne/St Agnan - Évril	1		600
- La Grange aux Bois	2		300
Verdilly		1	200
Veully-la-Poterie	1		100
Vézilly		1	200
Viels-Maisons		1	150
Villers-Cotterêts - Les Roches	1		1500
Villers-sur-Fère	1		150
TOTAL			32 044

ANNEXE 4

DESCRIPTIF DÉTAILLÉ DES OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE SUR L'ENSEMBLE DE L'USESA

CONDUITES EN 2024

	Linéaire	USESA (%)
Total conduites hors branchements	1396	100,00

DIAMÈTRE

Strictement inférieur à 100 mm	456	32,66
Compris entre 100 mm et 150 mm	848	60,74
Strictement supérieur à 150 mm	72	5,16
Inconnu	20	1,43

MATÉRIAUX

Acier	4	0,29
Fonte ductile	287	20,56
Fonte Grise	432	30,95
PVC	487	34,89
Autres (amiante ciment, PEHD, plomb,...)	144	10,32
Inconnu	42	3,01

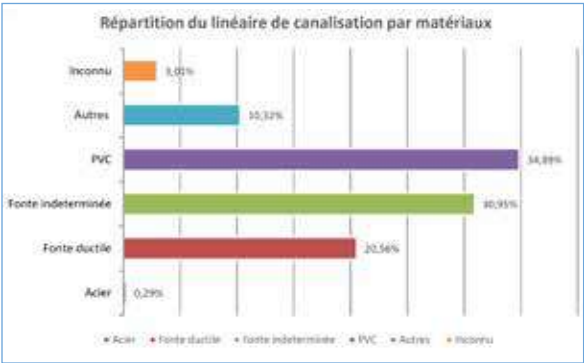
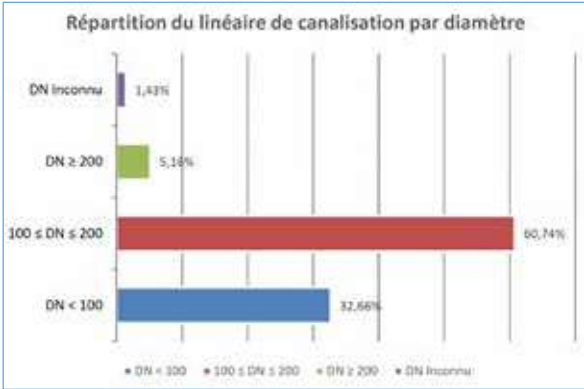
ANNÉE DE POSE

Année de pose connue	308	22,06
Année de pose présumée	970	69,48
Année de pose inconnue	118	8,45

*CLASSE DE PRÉCISION PLANIMÉTRIQUE

Classe A (≤ 0,50 m)	308	22,06
Classe B (0,50 m ≤ 1,50 m)	82	5,87
Classe C (> 1,50 m)	1006	72,06

*Les classes de précision permettent de caractériser le niveau de qualité de la connaissance de l'emplacement des réseaux :
 - Classe A : un réseau est rangé dans la classe A si l'incertitude maximale de localisation est inférieure ou égale à 50 cm.
 - Classe B : un réseau est rangé dans la classe B si l'incertitude maximale de localisation est comprise entre 50 cm et inférieure ou égale à 1,5 m.
 - Classe C : un réseau est rangé dans la classe C si l'incertitude maximale de localisation est supérieure à 1,5 m.



ANNEXE 5

CHANTIERS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2024

Communes	Chantiers	Linéaire		Matière	Branchement renouvelé		Coût €HT
					hors plomb	en plomb	
Trélou sur Marne	rue Jean Jaurès	ø 125	350	Fonte	41	6	405 658,65
		ø 60	410				
		Total	760				
Dhuys et Morin en Brie	entre Villemoyenne et Bochage d'en Haut	ø 150	190	Fonte	13		288 398,12
		ø 125	1 330				
		ø 60	440				
Gland	rue de Château-Thierry, rue de la Fraiche fontaine RD3, rue de Champillon et rue de la résidence des grèves	ø 150	1 495	Fonte	40		364 356,33
		ø 100	6				
		ø 60	40				
Saint-Gengoulph	hameau de Vinly et rue de la fontaine Bouillante	ø 200	535	Fonte	20	1	324 713,13
		ø 125	386				
		ø 80	614				
Chézy en Orxois	rue aux leus et rue de la fontaine rouge	ø 60	298	Fonte	9		85 032,10
		Total	298				
Chierry	rue Maurice Clausse	ø 150	220	Fonte	11		187 991,25
		Total	220				
Rocourt Saint Martin	Interconnexion depuis la commune de Grisolles	ø 160	2 430	PVC	2		271 560,00
		ø 60	85	Fonte			
		Total	2 515				
Fère en Tardenois	place Aristide Briand	ø 100	170	Fonte	11		93 632,20
		Total	170				
Interconnexion Brumetz/Montigny l'Allier	Lot 1 - interconnexion de Brumetz depuis Chézy en Orxois	ø 160	2 285	PEHD	3	2	397 046,11
	Lot 2 - interconnexion de Montigny l'Allier depuis Brumetz	ø 160	3 585	PEHD			562 183,57
	Total		3 585				
Nogent l'Artaud / Crouettes sur Marne	renouvellement de branchements - BC				3		6 679,50
Courboin	rue des Cyrilles - BC	ø 63	48	PVC			8 274,16
		Total	48				
Brumetz	grande rue - BC	ø 63	48	PVC			18 598,91
		Total	48				
Château-Thierry	rue Léon Lhermitte - BC	ø 50	45	PEHD		3	11 504,84
		Total	45				
Epieds	route de Verdilly - BC	ø 63	35	PVC			2 843,15
		Total	35				
Montreuil aux Lions	Cour des Poncets et des Lillas	ø 60	127	Fonte			37 712,05
		Total	127				
Viels-Maisons	rue Locarno	ø 60	200	Fonte	13		70 838,23
		Total	200				
Crézancy	Lycée Agricole chemin de Fiacre	ø 50	79	PEHD	1	1	8 614,64
		Total	79				18 468,72
Breny	route de Bisselet - BC	ø 63	50	PEHD			16 404,86
		Total	50				
Fossoy	rue du Paradis - BC	ø 50	40	PEHD	5		8 776,95
		Total	40				
Villers-Cotterêts	Ecole Moncond'Hui Chemin du Moulin Rouge			Fonte	3		12 942,88
		ø 60	155		6		47 693,81
		Total	155				
Trélou sur Marne	renouvellement de branchements - BC					9	45 744,89
TOTAL ML RENOUVELÉS POUR 2024				TOTAL BRT	181	22	3 295 669,05
					203		

ANNEXE 6

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2024/2028

	N°COTE	OPÉRATION	2024		Reste engagé	2024	Prévisions dépenses	2025	2026	2027	2028	Total dépenses 2024/2028
			Budget	Réalisé au 8/11/2024								
BRANCHEMENTS	2315	Travaux de branchements neufs et compteurs	330 316,75	237 239,63	87 236,64	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	1 324 476,27
		Branchements	330 316,75	237 239,63	87 236,64	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	1 324 476,27
	2315	Programmation 2019 / 2023	373 153,76	373 153,76			373 153,76					373 153,76
	2315	Programmation 2024	2 524 222,02	1 475 673,74	84 366,43		1 560 040,17	912 149,68				2 472 189,85
PROGRAMME RENOUVELLEMENT RESEAU	2315	Programmation 2025 / 2028				720,00		2 000 000,00	3 840 000,00	3 920 000,00	4 000 000,00	13 760 000,00
		Frais de maîtrise d'œuvre / Publication AO	15 000,00	720,00			720,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	60 720,00
	2315/2033	Travaux courants	2 912 375,78	1 849 547,50	84 366,43	1 933 913,93	2 927 149,68	3 855 000,00	3 935 000,00	4 015 000,00	4 015 000,00	16 666 063,61
	2031		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TRAVAUX SUR OUVRAGES	2313	Réhabilitation réservoirs 2020 2021 - Étampes/Épaulx Le Tartre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	2313	1 réservoir/an Villemoyenne 2023 - Courtemont-Varennes 2024	748 558,00	374 104,53	7 082,40	833 178,40	833 178,40	350 000,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00	2 264 465,33
	2313	Rénovation accord cadre / Epine/ Trélou / Saint-Eugène 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	2313	Rénovation / Programme annuel Accord Cadre	90 000,00	-	-	-	90 000,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00	360 000,00
	2313	Travaux préventifs / sécurisation	126 118,51	39 657,95	700,00	40 357,95	120 000	120 000,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00	520 357,95
	2313		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		Travaux sur réservoirs	964 676,51	413 762,48	7 782,40	1 043 278,40	1 043 278,40	560 000,00	560 000,00	560 000,00	560 000,00	3 144 823,28
MARCHÉS BONS DE COMMANDE	2315	Marchés à bons de commande	300 000,00	121 664,53	14 416,26	136 080,81	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	-	1 036 080,81
	2315	2021-2025 (100 000 / 250 000 HT/an)	200 253,62	200 253,62	-	200 253,62	-	-	-	-	-	200 253,62
		Marchés bons de commande	500 253,62	321 918,17	14 416,26	336 334,43	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	60 000,00	1 236 334,43
	2313	Travaux liés à l'exploitation	-	-	-	-	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	240 000,00
TRAVAUX EXPLOITATION	2315	Travaux sécurisation ouvrages nouvelles communes	60 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		Travaux liés à l'exploitation	60 000,00	-	-	-	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	240 000,00
	2313	Travaux DUP (révision des DUP P11 et Brécy)	31 292,00	3 756,00	7 536,00	11 292,00	-	-	-	-	-	11 292,00
	2313	TX DUP nouvelles communes (Brécy/Coigny)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
REHABILITATION STATION FERRE-EN-TARDENOIS	2313/2033	Travaux dup sur captages	31 292,00	3 756,00	7 536,00	11 292,00	-	-	-	-	-	11 292,00
	2313	Etudes maîtrise d'œuvre 70 000,00 €HT - 84 000,00 €TTC	1 578 639,26	-	-	-	100 000,00	-	-	-	-	100 000,00
	2313	Missions connexes (bornage...)	-	3 118,20	70 331,18	73 449,38	-	-	-	-	-	73 449,38
	2313	Travaux Marché	-	-	-	-	200 000,00	2 300 000,00	2 300 000,00	-	-	2 500 000,00
USINES DE TRAITEMENT DES PESTICIDES		Réhabilitation station Tardenois	1 578 639,26	3 118,20	70 331,18	73 449,38	300 000,00	2 300 000,00	2 300 000,00	-	-	2 673 449,38
	2313	Etudes / Diagnostics	8 601,60	-	8 601,60	8 601,60	-	-	-	-	-	8 601,60
	2313	Maîtrise d'œuvre usines	50 000,00	-	-	-	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	150 000,00
	2313	Travaux usines	-	-	-	-	-	600 000,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00	1 800 000,00
STATION DE LA PLAINE		Usines traitement pesticides	58 601,60	-	8 601,60	8 601,60	50 000,00	650 000,00	650 000,00	650 000,00	-	1 958 601,60
	2031	Etude/Réhabilitation usine de la Plaine	58 894,90	63 052,39	1 908,00	64 960,39	-	-	-	-	-	64 960,39
	2315	Missions connexes (géotechniques - géodétection...)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	2313	Réhabilitation usine de la Plaine	11 124,36	10 584,36	2 376,00	12 960,36	-	-	-	-	-	12 960,36
INTERCONNECTION CHÂTEAU-TH/FERTÉ-MILON/VILLERS-COT	2315	Raccordements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		Réhabilitation Station La Plaine	70 019,26	73 636,75	4 284,00	77 920,75	-	-	-	-	-	77 920,75
	4581	Frais d'études - Maîtrise d'œuvre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	4581	Travaux	30 000,00	-	230,40	230,40	-	-	-	-	-	230,40
		Interconnexion St Gengoulph/Villers-Cotterêts	30 000,00	-	230,40	230,40	-	-	-	-	-	230,40

	N°CPTÉ	OPÉRATION				2024		Reste engagé	2024		2025	2026		2027	2028		Total dépenses 2024/2028
		Budget	Réalisé au 8/11/2024			Prévisions dépenses			Prévisions dépenses			Prévisions dépenses			Prévisions dépenses		
INTERCONNECTION CHATEAU/TARDENOIS	2315/2033	5 396,40	5 396,40	-	-	5 396,40											5 396,40
	2315	186 072,88	180 444,88	-	-	180 444,88											180 444,88
INTERCONNECTION SERGY/COURMONT																	
	2315	191 469,28	185 841,28	-	-	185 841,28											185 841,28
INTERCONNECTION CHATEAU/TARDENOIS																	
	2315	-	3 562,80	11 352,00	9 914,80	5 000,00											14 914,80
INTERCONNECTION SERGY/COURMONT																	
	2315	91 918,20	48 220,20	34 344,60	77 564,80	5 000,00											82 564,80
INTERCONNECTION SERGY/COURMONT																	
	2315	91 918,20	51 783,00	45 696,60	87 479,60	10 000,00											97 479,60
CANALISATION CHESNEAUX / LAUCONNOIS																	
	2315	58 078,73	21 748,10	11 330,61	33 078,71	25 000,00											58 078,71
CANALISATION CHESNEAUX / LAUCONNOIS																	
	2315	2 688 763,14	3 236 654,48	834 268,29	4 070 922,77	1 144 000,00											5 214 922,77
REHABILITATION DES PUITES																	
	2313	2 746 841,87	3 238 402,58	845 598,90	4 184 001,48	1 169 000,00											5 273 001,48
REHABILITATION DES PUITES																	
	2313	143 649,60	458,29	-	-	120 000,00											480 458,29
REHABILITATION DES PUITES																	
	2313	105 918,00	110 704,32	-	-	110 704,32											110 704,32
REHABILITATION DES PUITES																	
	2315	249 567,60	111 162,61	-	-	111 162,61											591 162,61
INTERCONNECTION BRUMETZ/ MONTIGNY-L'ALLIER																	
	2315	38 436,50	29 150,63	10 022,32	39 172,95	-											39 172,95
INTERCONNECTION BRUMETZ/ MONTIGNY-L'ALLIER																	
	2315	1 279 268,00	1 003 199,31	170 635,39	1 173 834,70	-											1 173 834,70
INTERCONNECTION BRUMETZ/ MONTIGNY-L'ALLIER																	
	2315	1 317 704,50	1 032 319,94	180 657,71	1 213 007,65	-											1 217 007,65
INTERCONNECTION BRÉCY/COINCY																	
	2315	82 176,00	49 745,37	46 118,98	95 864,35	25 000,00											120 864,35
INTERCONNECTION BRÉCY/COINCY																	
	2315	750 000,00	-	240 000,00	240 000,00	1 600 000,00											1 840 000,00
INTERCONNECTION BRÉCY/COINCY																	
	2315	832 176,00	49 745,37	286 118,98	335 864,35	1 625 000,00											1 960 864,35
INTERCONNECTION CHARLY-SUR-MARNE																	
	2315	-	-	-	-	-											40 000,00
INTERCONNECTION CHARLY-SUR-MARNE																	
	2315	-	-	-	-	-											618 000,00
INTERCONNECTION SURMELIN/BRIE																	
	2315	-	-	-	-	-											638 000,00
INTERCONNECTION SURMELIN/BRIE																	
	2315	-	-	-	-	-											60 000,00
MISE À JOUR SCHEMA DIRECTEUR																	
	2031	-	-	-	-	-											-
MISE À JOUR SCHEMA DIRECTEUR																	
	2031	-	-	-	-	-											-
ÉLABORATION DU PGSSE																	
	2031	-	-	-	-	-											60 000,00
ÉLABORATION DU PGSSE																	
	2031	-	-	-	-	-											-
INTERCONNECTION MAROLLES																	
	2031	-	-	-	-	-											30 000,00
ACQUISITION TERRAIN																	
	2031	-	-	-	-	-											-
ACQUISITION TERRAIN																	
	2031	-	-	-	-	-											-
INFORMATIQUE																	
	2031	-	-	-	-	-											-
ACQUISITION VEHICULE																	
	2031	-	-	-	-	-											-
ACQUISITION VEHICULE																	
	2031	-	-	-	-	-											-
TOTAL (en €)		12 428 157,86	7 756 707,02	1 793 607,12	9 640 314,14	8 633 648,14			6 130 000,00			6 378 000,00					39 081 962,28

ANNEXE 7

FACTURE 120 m³ - TARIF (€) AU 1^{er} JANVIER 2025

DÉTAIL DE LA FACTURE	Nbre ou volumes	Tarifs unitaires hors TVA	Montant délégataire hors TVA	Montant organismes hors TVA	TVA 5,50%	Montant TTC
SERVICE DE L'EAU POTABLE						
Abonnement délégataire ø 15	2	33,45	66,90			
Abonnement USESA ø 15	2	9,31		18,62		
Consommation délégataire Tranche de 0/30 m³	30	0,6084	18,25			
Consommation délégataire Tranche de 30/60 m³	30	1,3206	39,62			
Consommation délégataire Tranche de + de 60 m³	60	0,9267	55,60			
Consommation USESA	120	0,8453		101,44		
SOUS TOTAL			180,37	120,06	16,52	316,95
AUTRES REDEVANCES						
Redevance prélèvement Seine Grands Lacs	120	0,0040		0,48		
Redevance prélèvement Agence de l'Eau	120	0,0500		6,00		
Redevance pollution Agence de l'Eau	120	0,4600		55,20		
Redevance performance réseaux Agence de l'Eau	120	0,0170		2,04		
SOUS TOTAL				63,72	3,50	67,22
TOTAL			180,37	183,78	20,03	384,18
MONTANT H.T.						364,15
MONTANT TVA	Coût TTC du m³ : 3,2015					20,03
MONTANT FACTURE TTC	Coût HT du m³ (parts délégataire + USESA) : 2,5036					384,18
	Coût HT du m³ : 3,0346					

COMPTE ADMINISTRATIF APPROUVÉ PAR LE COMITÉ SYNDICAL

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE
4, bis avenue Gustave Eiffel- 02400 CHATEAU-THIERRY
Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80

—oOo—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 avril à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Hugues Dazard.

Membres en exercice : 67 titulaires - 38 suppléants	Résultat du vote :
Délégués présents : 36 délégués (35 titulaires - 1 suppléant)	Voix Pour : 36
Dont membres votants à voix délibérative : 36 délégués	Voix Contre : 0
Date d'envoi de la convocation du Comité Syndical : 16 avril 2025	Abstention : 0

Membres présents:

Titulaires: Mr Bahu Nicolas, Mr Bandry Didier, Mme Belleville Catherine, Mr Cantot Dominique, Mr Carion Denis, Mr Charbonnier Patrick, Mr Der Sarkissian Jean-Pierre, Mme Devron Francine, Mr Dobski Philippe, Mr Foulon Didier, Mr Frex Dominique, Mme Gabriel Madeleine, Mr Gebka Jacques, Mr Gruzon Laurent, Mme Hernandez Maryse, Mr Lévêque Yves, Mr Lloancy David, Mr Magnier Jean-Luc, Mr Mangin Eric, Mr Martin Philippe, Mr Mathis Michel, Mr Minette Michel, Mr Pantoux Jean-Luc, Mme Parent-Defer Elisabeth, Mme Picard Florence, Mr Pittana Stéphane, Mr Pitton-Terrien Michel, Mr Polin Jean-Pierre, Mr Rezzouki Mohamed, Mme Richard Catherine, Mr Robin Claude, Mme Romelot Martine, Mme Stofferis Régine, Mr Tatin Christian, Mme Triconnet Nelly.

Suppléants votants: Mr Guilleman Michel

Membres absents excusés :**Titulaires**

Mr Adam Hubert, Mr Alexandre David, Mr Arnefaux Alain, Mr Bandry Jean-Pierre, Mr Bruneaux Henri, Mr Duclos Dominique, Mr Fracyman Fabien, Mme Gleize Séverine, Mr Hoerter Michel, Mr Hourdry Mathieu, Mr Hubier Maxime, Mr Jacquin Claude, Mr Loyaux Emmanuel, Mr Malezé Patrick, Mr Marchal Philippe, Mr Saroul Daniel, Mr Valet Eric, Mme Vaudé Gaëlle, Mr Vérot Vincent, Mr Zatwarnicki Jean-Michel.

Membres absents:

Mr Blavet Gérard, Mr Branquard André, Mr Burel Régis, Mr Davin Benoît, Mr Dujon Régis, Mr Haÿ Etienne, Mr Juillet Jean-Etienne, Mr Lavoix Olivier, Mme Malet Madeleine, Mme Pauly Brigitte, Mr Peugnizet Michaël.

Est nommé secrétaire de séance : Mr Frex Dominique

Objet : Budget général : présentation et vote du Compte Administratif 2024 N°20250401

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L 1612-12 et 13,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,
- Vu le compte de gestion visé par le comptable du Service de Gestion Comptable,
- Vu l'avis favorable de la commission des finances en réunion du 8 avril 2025,
- Vu l'avis favorable des membres du bureau en réunion du 8 avril 2025,
- Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,
- Après avoir entendu la présentation des dépenses et des recettes de l'exercice 2024 effectuées par l'ordonnateur,

Monsieur le président s'étant absenté,

Le Comité Syndical, provisoirement présidé par Madame Nelly TRICONNET, vice-présidente,

DECIDE, après en avoir délibéré de :

- DONNER ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel se traduit par les résultats suivants :

RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024					
		Réalisations	Résultat	Résultat antérieur	Résultat cumulé
Fonctionnement	Dépenses	2 684 633,91	1 658 998,39	2 522 520,95	4 181 519,34
	Recettes	4 343 632,30			
Investissement	Dépenses	19 077 880,63	-645 079,35	-1 212 425,51	-1 857 504,86
	Recettes	18 432 801,28			
			1 013 919,04		2 324 014,48

- CONSTATER les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser inscrits,
- ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le secrétaire de séance,
Dominique FREX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20250422-20250401-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2025

Publication : 25/04/2025

Certifié par le Président

Pour extrait certifié conforme,
La Vice-Présidente,

Nelly TRICONNET



USESA CHÂTEAU- THIERRY - USESA - CA - 2024

II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXÉCUTION DU BUDGET

		DÉPENSES		RECETTES	SOLDE D'EXÉCUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 2 684 633,91	G	4 343 632,30	G-A 1 658 998,39
	Section d'investissement	B 19 077 880,63	H	18 432 801,28	H-B -645 079,35

REPORTS DE L'EXERCICE N - 1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 2 522 520,95 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 1 212 425,51 (si déficit)	J 0.00 (si excédent)

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXÉCUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)	22 974 940,05 P=A+B+C+D	25 298 954,53 Q=G+H+I+J	2 324 014,48 =Q-P

RESTES À RÉALISER À REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 1 855 689,67	L 1 503 325,64
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F 1 855 689,67	=K+L 1 503 325,64

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXÉCUTION (1)
RÉSULTAT CUMULÉ	Section d'exploitation =A+C+E	2 684 633,91 =G+I+K	4 181 519,34
	Section d'investissement =B+D+F	22 145 995,81 =H+J+L	-2 209 868,89
	TOTAL cumulé =A+B+C+D+E+F	24 830 629,72 =G+H+I+J+K+L	1 971 650,45

DÉTAILS DES RESTES À RÉALISER

Chap	Libellé	Dépense engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges financières	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Vente produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 1 855 689,67	L 1 503 325,64
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 194 472,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	70 220,06	0,00
21	Immobilisation corporelles	2 567,82	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 782 901,79	0,00
26	Participation et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	308 853,64
458117	Opération pour compte de tiers n°17 Interconnexion Ferté-Milon/Villers-Cotterêts (3)	0,00	0,00
458217	Opération pour compte de tiers n°17 Interconnexion Ferté-Milon/Villers-Cotterêts (3)	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes et + si les recettes sont supérieures aux dépense.

(2) Les restes à réaliser de la réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certains n'ayant pas donné lieu à l'émission tare t non rattachées (R2311 - 11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de le comptabilité des engagements et aux recettes certains n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R 2311 - 11 du CGCT)

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan des comptes, tant en recettes qu'en dépenses.



Eau Sud de l'Aisne



Siège social :
4 bis, avenue Gustave Eiffel
02400 CHÂTEAU-THIERRY

Tél. 03.23.71.02.80
contact.eau@usesa.fr

www.usesa.fr

SYNDICAT MIXTE FERMÉ
ADMINISTRATION PUBLIQUE GÉNÉRALE
SIRET : 200 093 847 00016

